Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM1012254-DE

COMMUNE DE CAUDAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de présents : 25
Nombre de procurations : 3
Nombre de votants : 28
Date de la convocation : 2 décembre 2025
Date de publication : 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Le dix décembre, à 18 heures 30
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Déborah DEFOSSEZ – Martine DI GUGLIELMO – Valérie DUPRE – Jean-Michel EVANNO – François EZANNO – Isabelle GESREL – Jérôme FALQUERO – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Marcel LE HELLAYE – Philippe LE HEN – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jérôme ROUILLON – Laure SIMON – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

- Richard DUMONT à Claude LE QUELLENEC
- Jocelyne LE SAEC à Martine DI GUGLIELMO
- Coralie COUGOULAT à Marie-Pierre LE CHEVILLER

Madame Charlotte CARO a été désignée, à l'ouverture de la séance, secrétaire par 28 voix pour et 1 abstention.

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215600362-20251210-CM1012254-DE

CONSTRUCTION DE LA MAIRIE – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE

Les commissions municipales avaient été saisies le 10 septembre 2025 afin de prendre connaissance de la version initiale de l'avant-projet détaillé transmis par la maîtrise d'œuvre le 8 août.

La version actualisée doit être examinée par lesdites commissions le 9 décembre prochain.

Les principales évolutions du projet sont les suivantes :

- surface de plancher (hors locaux techniques) : 1 099 m²
- montant des travaux : 4 015 000 € HT (après mise à jour)
- menuiseries alu en extérieur et en bois à l'intérieur
- matériaux de réemploi : moellons en pierre, radiateurs fonte, garde-corps, fresque, pierres de taille
- local vélos extérieur (appentis) remplacé par des sanitaires publics (1 WC hommes PMR, 1 WC femmes PMR) avec raccordement aux réseaux
- espace office : pas de restauration sur place autre que l'organisation de pots
- façade ossature bois/chanvre validée par le contrôleur technique
- bornes de recharge électrique en R-1 : précâblage pour l'ensemble des emplacements réservés aux véhicules de service ; fourreaux à chaque rangée de stationnement devant permettre ultérieurement l'alimentation de l'ensemble du parc de véhicules
- réseau de sondes verticales : intégrer une sonde complémentaire de test de dimension équivalente à une sonde définitive
- salle des cérémonies : vidéo-projection avec écran rétractable + sonorisation ; se limiter au précâblage ; choix du parquet massif
- exclure de la mission PADW, outre les équipements audio-vidéo, tous les autres équipements (accessoires sanitaires, office de la salle des cérémonies, mobiliers...)

Après approbation, les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront avec la définition du PRO (projet), le dépôt de la demande de permis de construire, la réalisation des études géotechniques (mission G2 PRO), la mise en œuvre des mesures destinées à préserver la faune protégée (pose de nids de substitution) et le dépôt d'une demande de dérogation des espèces protégées.

Le conseil municipal :
Après en avoir délibéré,
Décide, par 25 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver l'avant-projet détaillé du projet de construction de la mairie,

- de fixer le coût prévisionnel correspondant à l'enveloppe affectée aux travaux à 4 015 000 € HT.

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

Pour copie conforme,

Le Maire,

Fabrice VELY